

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THILOUZE

5 MAI 2025

Sujets inscrits à l'ordre du jour

PRESENTATION DU PROJET DE TYROLIENNE PAR LE CMJ

TOUR DE TABLE

I – FINANCES COMMUNALES

1. Vote des subventions aux associations
2. Vote des subventions scolaires et périscolaires

II – PERSONNEL COMMUNAL

1. Avancement de grade
2. Convention cadre formations mutualisées CCTVI 2025-2027

III – VIE LOCALE

IV- QUESTIONS DIVERSES

Le cinq mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

PRESENTS : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, Mme MOTHEAU, M. CADOT, M. DELAY, M. GINER, M. JUZEAU, M. PIEDOUE, M. SAVATIER, Mme SEGRETAIN, Mme SEIGNEURIN, M. TESSIER, Mme WARTEL-OUVRARD

FORMANT la majorité des membres en exercice

EXCUSES : M. ABELS, Mme COGNEAU, Mme FROIN, Mme LAMY, Mme LECOMTE,

POUVOIRS : /

Madame SEGRETAIN a été élue secrétaire

0 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 7 AVRIL 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 7 avril 2025,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de séance du 7 avril 2025 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant leur adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de séance du 7 avril 2025.

PRESENTATION DU PROJET DE TYROLIENNE PAR LES MEMBRES DU CMJ

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes présentent le projet de tyrolienne sur lequel ils travaillent depuis un an.

[lien pour accéder au modèle sélectionné](#)

- Pourquoi une tyrolienne à la Loge de Vigne ?
 - Renouveler les jeux : moderniser les installations existantes
 - Pour les grands : ajouter des jeux adaptés aux adolescents
 - Bouger dehors : inciter les jeunes à sortir des écrans
 - Fort intérêt : le projet a retenu l'attention des jeunes

- Un emplacement parfait
 - A côté de « l'araignée » avec les autres jeux
 - Combien d'espace : 25 m x2 seulement
 - Super sécurisé : mousse et sable pour amortir les chutes

- Le prix
 - 5 732 € pour la tyrolienne
 - 450 € pour l'achat de rondins
 - 200 € pour le sable
 - Soit 6 382 € TTC hors installation

- Pourquoi dire OUI à ce projet ?
 - C'est notre projet, fait par les jeunes pour les jeunes
 - Ça rend Thilouze plus attractive
 - Sport de plein air, on bouge au lieu de rester sur nos écrans

Monsieur le Maire précise que la somme de 7 000€ a été inscrite au budget primitif communal pour ce projet. Il reste à définir les modalités d'installation de la tyrolienne en conformité avec la réglementation, soit par les agents des services techniques, soit par une entreprise spécialisée. En tout état de cause, la réalisation ne pourra intervenir que dans le courant du 2^{ème} semestre (délai de livraison et d'installation).

Après débat, le Conseil municipal valide le projet présenté par le Conseil Municipal des Jeunes et remercie ses membres pour la qualité de leur travail.

TOUR DE TABLE

Intervenant	Sujet	Décision
M. LOIZON	Proposition de la mairie de Sorigny de créer un collectif des CMJ de la CCTVI Réunion programmée le mercredi 4 juin	Transmettre l'information au CMJ
M. BOURRY	Enherbement du cimetière terminé et canalisation d'eau refaite par les agents des services techniques – 57 concessions relevées depuis le début du mandat. RDV mi-mai avec l'entreprise TPPL pour les travaux de voirie rurale	Vérifier le nombre de concessions restant à relever dans le carré A
Mme LAURENS	Avons-nous des informations au sujet de l'accueil ados ?	La nouvelle animatrice arrivera le 14 mai – organiser un pot d'accueil
Mme MOTHEAU	/	
M. CADOT	/	
M. ABELS	Excusé	
Mme COGNEAU	Excusée	
M. DELAY	/	
Mme FROIN	Excusée	
M. GINER	Le CMJ propose d'installer des poubelles sur le parking école et mieux signaler celles installées à la loge de vigne. Demande de refaire le marquage du chemin piétonnier vers l'école	Les poubelles à l'école ont été enlevées en raison du plan Vigipirate. Voir pour installer des supports de sacs qui permettent de visualiser les déchets.
M. JUZEAU	/	
Mme LAMY	Excusée	
Mme LECOMTE	Excusée	
M. PIEDOUE	La reprise du plateau rue Honoré de Balzac est réussie	
M. SAVATIER	Peu de réponses au questionnaire de la CCTVI sur les déchets (sauf 2 communes dont Thilouze)	
Mme SEGRETAIN	Voiture accidentée dans la rue des marronniers depuis plusieurs semaines	Envoyer un courrier recommandé + fourrière
Mme SEIGNEURIN	Signale un panneau installé sur la plateforme OM chemin du Genetay	
M. TESSIER	Difficultés ce matin pour accéder à la ZA du Plessis avec les travaux TPPL	Travaux réalisés conjointement avec ceux du Département
Mme WARTEL-OUVRARD	Les rosiers dans la rue de la vallée du Lys semblent morts	Rencontre avec l'entreprise : faire arrosage régulier et bilan en septembre

Monsieur Patrice Cadot, maire-adjoint, informe l'assemblée qu'une nouvelle association Thilouzaine dénommée XPERIENCE RACING TEAM, présidée par Monsieur Guillaume GINER, conseiller municipal, a sollicité une demande de subvention.

Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Guillaume GINER ne prend pas part aux échanges et sort de la salle de Conseil.

L'objet de l'association est de développer la pratique du e-sport en loisir ou en compétition, de sensibiliser les jeunes amateurs aux risques liés à cette pratique en organisant des temps d'échanges.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de M. Patrice Cadot,

Considérant que l'association prévoit des temps de sensibilisation des jeunes sur les risques liés à la pratique du e-sport

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, 13 pour,

- Décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association XPERIENCE RACING TEAM

Monsieur Guillaume Giner revient dans la salle de Conseil et assiste à la présentation des autres demandes de subvention reçues et étudiées en commission.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de cette étude, des demandes et des bilans financiers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 pour

- Vote les subventions pour l'année 2025 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Thilouze	500,00 €
P'tits Thilouzains	300,00 €
Club Loisirs et Amitiés	300,00 €
Sports et Loisirs Thilouzains	1 200,00 €
Sports et Loisirs Thilouzains (inscriptions)	1 000,00 €
Comité d'Animation de Thilouze	300,00 €
Comité d'Animation de Thilouze (bal 13 juillet)	0,00 €
ASVL école de foot	1 200,00 €
Lire à Thilouze	300,00 €
Monsters Hot Rockers	300,00 €
UNC Thilouze	300,00 €
Gym Enfants Artannes	240,00 €
SCAC Sporting Club Azay - Cheillé	255,00 €
Comité de jumelage Azay-Lasne	182,60 €

Comité de jumelage Azay-Lasne (participation exceptionnelle)	365,20 €
Mini entreprise du collège d'Azay-le-Rideau	100,00 €

1. Vote des subventions scolaires et périscolaires

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande du Directeur de l'école Balzac pour augmenter la participation financière de la municipalité au « projet scolaire »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 pour

Vote les subventions scolaires pour l'année 2025 :

École sorties scolaires 225€ par classe (8 classes) et participation sortie collège 200€	2 000.00 €
École projet 10€ par élève (186 élèves)	1 860.00 €

II – PERSONNEL COMMUNAL

1. Avancement de grade

Monsieur le Maire présente une proposition d'avancement de grade pour un agent, formulée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Grade actuel	Grade proposé	Date d'effet
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 pour

- Accepte l'avancement de grade proposé
- Décide de créer le poste correspondant,
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2. Convention cadre formations mutualisées CCTVI 2025-2027

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 janvier 2019, la commune a approuvé la convention cadre relative à la mise en place de formations mutualisées avec Touraine Vallée de l'Indre pour une période de deux ans.

Cette convention a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal le 8 novembre 2021, pour une durée de trois ans.

La convention étant arrivée à échéance, Monsieur le Maire propose de la renouveler pour une période de trois ans, de 2025 à 2027.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la décision du Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre n° 2025.021 en date du 26 mars 2025 ;

Vu le projet de convention ci-joint ;

Considérant que :

- Les objectifs poursuivis répondent aux enjeux suivants :
 - Garantir l'efficacité et l'efficience du service public ;
 - Réduire les coûts de départ en formation ;
 - Réduire le délai de formation et faciliter la gestion des absences ;
 - Accompagner le changement de plus en plus rapide de la société, des collectivités (décentralisation, transfert de compétences...) mais aussi anticiper la complexité des missions et des activités professionnelles à venir ;
 - Faire face aux difficultés de recrutement ;
 - Soutenir la réorientation et la professionnalisation.
- Le dispositif prévoit la mise en place de :
 - **Formations délocalisées du CNFPT**, dites formations « intra/union ». Ces formations, existantes dans le catalogue, sont proposées in situ par le CNFPT qui missionne un formateur. Comprises dans la cotisation obligatoire (0,9% de la masse salariale par an), elles n'impliquent pas de coût supplémentaire pour les collectivités envoyant des agents en formation ;
 - **Des formations spécifiques CNFPT** : dans le cadre des réflexions menées avec le CNFPT, Touraine Vallée de l'Indre a mis en place des formations spécifiques aux problématiques ou développements souhaités des collectivités susceptibles de donner lieu à facturation (quote-part) ;
 - **Des formations hors CNFPT** (extincteurs, PSC1 notamment) donnant lieu à facturation de la quote-part pour les communes envoyant des agents en formation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 pour) décide :

- D'approuver le renouvellement de la convention cadre relative à la mise en place de formations mutualisées avec Touraine Vallée de l'Indre pour la période 2025-2027
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

III – VIE LOCALE

- Jeudi 8 mai à 10h30 commémoration du 8 mai 1945
- Dimanche 18 mai loto du club loisirs et amitiés salle des Tilleuls
- Samedi 24 mai randonnée semi-nocturne CAT
- Samedi 21 juin fête de la musique site de la Baronne
- Dimanche 22 juin spectacle théâtre du SLT salle des Tilleuls
- Samedi 28 juin fête de l'école site de la Baronne
- Dimanche 13 juillet marché gourmand et feu d'artifice

- Lundi 14 juillet repas champêtre site de la Baronne
- Vendredi 25 juillet cinéma plein air site de la Baronne

IV- QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du dispositif mobilité solidaire en Conseil Municipal le lundi 2 juin
- Anticiper une augmentation des tarifs de la cantine scolaire
- Conseil du mois de juillet décalé au lundi 21

Relevé des délibérations examinées le 5 mai 2025

Délibération	Objet	Décision
2025-05-001	Vote des subventions	Approuvée
2025-05-002	Vote des subventions scolaires	Approuvée
2025-05-003	Avancement de grade	Approuvée
2025-05-004	Renouvellement convention CCTVI formations mutualisées	Approuvée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h30

LOIZON Eric, Maire	
SEGRETAIN Noémie, secrétaire de séance	